JOURNAL DE MONAGO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS:

MONACO FRANCE et COLONIES
Un an, 18 fr.; Six mois, 9 fr.; Trois mois, 5 fr.
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abennements partent des 1er et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION: au Ministère d'État

ADMINISTRATION:

Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS LÉGALES:

4 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois · Ordonnances · Décisions · Arrêtés)

Arrêté Ministériel relatif aux mesures de précaution à prendre pour parer aux dangers de guerre.

Arrêté Municipal concernant la circulation.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis Communications Informations)
Avis et Communiqués:

Relevé des prix des légames et fruits. Prix des viandes de boucherie et de charcuterie. Prix du lait.

INFORMATIONS:

Fête du 14 Juillet. Championnat d'athlétisme féminin. Erratum.

VARIETES

Où la volonté fait de l'imaginaire le vrai, par Pierre Mille.

PARTIE OFFICIELLE

ARRETES MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 6 juin 1867 sur la Police Générale ;

' Considérant qu'il importe, dans le temps de paix, de prendre des précautions pour parer aux dangers de guerre et notamment de renseigner la population sur les dispositions de sécurité qu'elle doit observer en permanence, comme en cas d'alerte;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 1939;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est prescrit à tout propriétaire d'immeuble, occupé par un ou plusieurs locataires, à tout locataire principal, à tout gérant d'immeuble, à tout directeur d'établissement scolaire, à tout propriétaire ou directeur d'établissement occupant un personnel d'employés ou d'ouvriers, à tout hôtelier et logeur, à tout propriétaire ou directeur de lieux ou établissements ouverts au public, d'apposer dans leur immeuble ou leur établissement, dans les couloirs d'entrées communes, à l'endroit le plus apparent pour tous, dès réception de l'envoi qui leur en sera fait par la Direction de la Sûreté Publique, une affiche du modèle ci-annexé énumérant les mesures de précaution à prendre pour se prémunir contre les dangers de guerre.

Cette affiche devra être maintenue en permanence et en bon état d'entretien, de manière à pouvoir être lue facilement en tout temps; elle devra immédiatement être remplacée en cas d'altération.

ART. 2.

Les infractions aux dispositions du présent Arrêté seront constatées par procès-verbaux et punies conformément à la Loi.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 17 juillet 1939.

Le Ministre d'État, É. Roblot.

MESURES DE PROTECTION

contre

LES EFFETS DES BOMBARDEMENTS

I. — Précautions à observer en tout temps

a) ÉCLAIRAGE.

Prendre toutes dispositions pour que l'éclairage intérieur des appartements puisse être, dès la menace d'un conflit, rendu absolument invisible de l'extérieur (faire provision de papier opaque, de poudre pour peinture bleue).

Disposer d'un éclairage de secours (lampe tempête ou lampe de mineur), le gaz et l'électricité devant être coupés des la première alerte.

Se munir en outre d'une torche électrique et d'une pile de rechange à grande capacité en bon état.

b) MASQUES.

Se munir d'un masque agréé et poinconné.

S'entraîner au port du masque. Un très bon masque mal appliqué ne protège pas. Conserver le masque en bon état, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de la poussière.

c) ABRIS

Reconnattre à l'avance un abri à proximité de son domicile, ainsi que les cheminements pour gagner, si on en a le temps, les jardins ou les hauteurs environnantes.

d) caves.

Ne pourront être utilisées comme abris collectifs que les caves qui présentent une double issue et qui auront été étayées.

II. — Précautions spéciales contre l'incendie Tenir en tout temps les combles des immeubles débarrassés de toute matière inflammable.

Placer des maintenant dans les combles des immeubles une pelle et une provision de sable sec suffisante pour recouvrir le plancher d'une couche d'environ deux centimètres d'épaisseur.

A la première alerte, étendre uniformément sur le plancher la provision de sable sec.

III. — Précautions individuelles en cas d'alerte.

En cas de danger l'alerte sera donnée par toutes les cloches des Eglises sonnant en même temps.

Le commencement de l'alerte sera signalé par : Deux sonneries de tocsin d'une minute chacune, séparées par un silence de trente secondes.

La fin de l'alerte par :

Deux sonneries de carillon d'une minute chacune séparées par un silence de trente secondes.

Dès l'alerte :

Eteindre toutes lumières (extinction obligatoire). Fermer les compteurs de gaz et d'électricité. Fermer fenêtres et volets.

Se munir d'un masque et le porter en position d'attente.

Ne jamais séjourner dans les étages supérieurs d'un immeuble, ni dans la cour, ni dans la rue. Gagner sans hâte, mais sans retard, l'abri le plus proche, ou, si on en a le temps, les jardins ou les hauteurs environnantes.

IV. — Abris collectifs

QUARTIER DE LA CONDAMINE

Tunnel reliant Fontvieille et la gare de Monaco au quai de Commerce.

Voies d'accès : quai de Commerce ; avenue du Port.

QUARTIER DE MONTE-CARLO

(1) Grand égoût collecteur.

Voies d'accès : Petit port du Portier ; boulevard Louis-II ; quai de Plaisance.

(2) Tunnel de la descente de Larvotto.

Voies d'accès : Descente Larvotto (boul. d'Italie); boulevard des Bas-Moulins.

Le Ministre d'État, É. Roblot.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco;

Vu la Loi sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920 ;

Vu l'article 60 de l'Ordonnance Souveraine du ler décembre 1928, sur la circulation;

Vu l'article 2 de la Loi n° 124 du 15 janvier 1930; Attendu qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout accident, à l'occasion des arrivées et départs du « Tour de France Cycliste », dans la Principauté.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le dimanche 23 juillet de 14 heures à 18 heures et le lundi 24 juillet de 9 heures à 11 h. 30 :

a) le stationnement et la circulation des véhicules, autres que les voitures et motocyclettes portant les plaques de « l'Auto » sont interdits sur les voies ci après : boulévard Albert I^{er}; quai de Plaisance; boulevard Louis II;

b) le sens unique, direction « Beach Monte-Carlo », est obligatoire sur le boulevard des Bas-Moulins, sur lequel tout stationnement est interdit, sauf sur les emplacements de garage situés devant l'établissement des bains de Larvotto et aux abords du Portier. Le service d'ordre délimitera ces emplacements et fixera le nombre de voitures pouvant être placées.

ART. 2.

Est suspendu, pendant ce laps de temps, l'Arrêté Municipal, imposant le sens unique dans la rue Grimaldi. Tout stationnement est interdit sur cette voie.

ART. 3.

Est également suspendu, pendant ce même laps de temps, l'Arrêté Municipal prescrivant le sens unique sur l'avenue du Port. Tout stationnement est interdit sur cette voie.

ART. 4.

La circulation sur le boulevard des Bas-Moulins, est interdite, à partir du moment où les coureurs seront signalés. L'interdiction prendra fin après le passage des derniers d'entre eux.

ART. 5.

Le lundi 24 juillet, la circulation et le stationnement des véhicules, sont interdits sur les voies ciaprès: boulevard Albert I^{er}; Avenue de Monte-Carlo; avenue Saint-Michel (partie comprise entre le boulevard des Moulins et l'avenue des Iris); avenue des Iris. dix minutes avant le départ des coureurs, prévu pour 7 heures et jusqu'après leur passage.

ART. 6.

Le mardi 25 juillet, la circulation et le stationnement des véhicules sont également interdits sur les voies ci-après: boulevard Albert Ier; avenue de Monte-Carlo; avenue Saint-Michel (partie comprise entre le boulevard des Moulins et le boulevard Princesse-Charlotte); boulevard Princesse-Charlotte; boulevard Prince-Rainier (partie comprise entre le Pont Sainte-Dévote et le boulevard du Jardin-Exotique); boulevard du Jardin-Exotique, dix minutes avant le départ des coureurs, prévu pour 11 heures et jusqu'après leur passage.

ART. 7.

Les piétons et conducteurs de véhicules sont rigoureusement tenus de se conformer aux ordres qui leur seront donnés par les Agents de la Force Publique, tant en ce qui concerne l'itinéraire qu'auront à suivre les coureurs, que les rues avoisinantes. ART. 8.

Tout chien circulant sur les voies empruntées par les coureurs, devra non seulement être muselé, mais tenu en laisse.

ART. 9.

Toute infraction au présent Arrêté, sera constatée par des procès-verbaux et poursuivie conformément à la Loi.

Monaco, le 17 juillet 1939.

Le Premier Adjoint faisant fonctions de Maire, Paul Bergeaud.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 18 juillet 1939.

18 junet 1939.			
Légume	8		
Ail	kilog.	.3. » à.	4. »
Aubergines	pièce	$0.60 \ a$	0.75
Carottes	kilog.	2 » à	2 50
	paquet	0.40 à	,0.50
Céleris	pièce	1.50 à	4 »
Choux-verts		0.75 à	2 »
Courgettes	· <u>- ·</u> · · '	0.25 à	1 »
Haricots verts	kilog.	1.50 à	2.75
— — fins		4.50 à	8 ».
— ronges	_	3 » à	4.50
Navets	paquet.	0.30 à	0.40
Poivrons verts	pièce	0.20 à	0.30
Poirée ou blette	paquet	0.30 à	0.40
Oignons	kilog.	1.50 à	3 »
— petits		2 » à	3.50
Pommes de terre nouvelles	. —	1 » à	1.40
Poireaux	paquet	1 » à	6 »
Radis		0.40 à	0.50
Raves		0.40 à	0.50
Salades « laitue »	pièce	0.40 à	1 »
- « romaine »		0.40 à	0.50
Tomates	kilog.	1.50 à	3 »
Fruits	:		
Abricots	kilog.	5 Ȉ	7 »
Amandes	_	3.50 à	4 »
Bananes	pièce	0.40 à	0.50
Cerises	kilog.	5.40 u	0.00
Cirons	pièce	0.35 a	0.50
Figues		0.25 à	0.50
Oranges	kilog.	9 » à	10 »
Pêches	·—	3.25 á	8 »
Poires	***********	4.75 à	6 »
Pommes		4.50 à	10 »
Prunes		4 » à	7 »
Melons		4 » à	7.50
	The second second second second		

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

Sans changement avec la semaine précèdente.

Prix du Lait				
n magasin	2 fr.	10	le	litre
domicile				

t

A

INFORMATIONS

La célébration du 14 Juillet a été l'occasion pour la Colonie Française de Monaco de manifester son ardent patriotisme et, pour la population monégasque, de témoigner son attachement à la Grande Nation amie et protectrice. Les drapeaux des deux Pays fraternisaient aux fenêtres. Les représentants des Colonies étrangères se sont courtoisement associés aux manifestations officielles.

Dès le jeudi matin, veille de la fête, S. Exc. le Baron Pievre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, accompagné de M. Georges Filhard, Président, des Membres du Bureau et de nombreux Membres de la Colonie Française, s'est rendu à l'Hôpital où il a été reçu par M. Ch. Palmaro, Administrateur-Ordonnateur; Th. Gastaud, Administrateur; Mme de Nalèche, Supérieure, et le personnel médical. M. Bergeaud, premier Adjoint, assistait à cette visite.

Le Baron Pieyre a parcouru les différentes salles, s'intéressant à la santé des malades et remettant à chacun d'eux, sans distinction de nationalité, une enveloppe contenant une obole.

Le Ministre Plénipotentiaire et le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie ont également remis une somme importante pour l'amélioration de l'ordinaire des malades.

Les visiteurs ont ensuite été invités à se rendre dans le salon d'honneur où le porto a été servi. M. Paul Bergeaud, premier Adjoint, a remercié le Ministre Plénipotentiaire et le Comité de Bienfaisance et a prononcé une émouvante allocution.

Le soir, à 21 heures, un concert composé d'œuvres de musique française a été donné au Kiosque des Terrasses du Casino, sous la direction de M. M.-C. Scotto. L'Hymne Monégasque et la Marseillaise, écoutés debout, ont été joués au début du concert et la Marseillaise reprise à la fin.

Un bal gratuit s'est déroulé dans la plus joveuse animation sur le terre plein du boulevard Albert-Ier

Le vendredi matin, à 10 heures, S. Exc. le Baron Pieyre, assisté de M. Vingut, Vice-Consul, a reçu les Autorités Monégasques, les représentants des Colonies étrangères et les Membres de la Colonie Française, au siège

du Consulat Général.

Parmi ces personnalités il convient de citer S. Exc. le Ministre d'Etat accompagné de M. Bernard, Conseiller de Gouvernement; M. Henry Settimo, Président du Conseil National; M. Gabaldoni, régent du Consulat d'Italie, accompagné du Marquis Spinola, attaché au Consulat ; MM. les Consuls de Belgique, de Grèce, de Roumanie, de Lettonie; les représentants des Consuls de Grande-Bretagne et de Pologne; MM. Bergeaud et Marcel Médecin, Adjoints au Maire ; MM. les Présidents des Colonies italienne, belge et suisse; M. Raybaudi, Président de la Chambre Consultative ; M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance; M. Martiny, Président de la Maison de France et les dirigeants du Comité de Bienfaisance et de la Maison de France, les hauts fonctionnaires et Chefs de service du Gouvernement Princier, présents à Monaco.

Les drapeaux des Colonies et des associations patriotiques françaises étaient rangés devant le Consulat où se trouvait

également la Musique Municipale.

Le Ministre Plénipotentiaire et les principales personnalités ont paru au balcon pour entendre l'Hymne Monégasque et la Marseillaise et joindre leurs applaudissements à ceux de la foule.

Puis le Baron Pieyre et ses hôtes se sont rendus dans la cour du Consulat qui avait été recouverte d'un velum et dont le fond était occupé par un buffet, M. Georges Fillhard, Président du Comité, a prononcé un discours empreint du plus pur patriotisme. Il a dit notamment :

« Permettez-nous de souligner, qu'en ce jour où la France entière commémore avec enthousiasme, le 150° anniversaire de la Révolution Française, notre manifestation revêt un caractère plus éclatant. C'est d'un élan unauime que, communiant avec nos compatriotes dans un même idéal de liberté, nous nous groupons pour vous exprimer ce que nous ressentons toujours et que nous avons parfois — comme en cet instant — la joie de dire.

« Aux heures sombres de septembre, nous avons réa-lisé à quel point nous tenions à notre pays du plus profond de notre être, et c'est vers votre consulat que nous nous sommes dirigés pour davantage nous sentir

unis.

« Depuis des mois ont passé au cours desquels il semble que l'on ait voulu déterminer l'étiage du calme, de la dignité, du patriotisme des Français.

« Sans doute, l'épreuve fut-elle convaincante, « La Colonie Française de Monaco s'honore de participer à ce sentiment qui, aujourd'hui comme hier, comme à toutes les pages de notre histoire, intègre les Français dans l'âme même de la France. çais dans l'ame même de la France. »

S. Exc. le Baron Pieyre a donné lecture des télégrammes adressés par ses soins à S. A. S. le Prince Souverain et à S. Exc. le Président de la République, puis il a prononcé un éloquent discours.

« Je suis heureux, a-t-il dit, pour le dernier 14 juillet que je célèbre ici, avec vous, de constater avec quelle ferveur vous êtes venus encore plus nombreux que de coutume, participer à la Fète Nationale. Nous commémorons, aujourd'hui, le 150° anniversaire des événements importants que vous connaissez, et, en même temps, le souvenir des conquêtes morales de toute sorte qu'évous certe date du 14 juillet 1289 authe des temps. qu'évoque cette date du 14 juillet 1789, aube des temps modernes.

« Par ailleurs, sans qu'il ait été besoin de vous le dire, vous avez sent:, dans les circonstances présentes, la nécessité d'affirmer : sur le plan national, l'unité de tous les Français, quelles que soient leurs affinités morales ou politiques ; et sur le plan local, la cohésion de tous les éléments composant la colonie française de Monaco, quelle que soit leur situation sociale.

« Les anciens et les fidèles de nos cérémonies patrioti-« Les anciens et les fideles de nos ceremonies patriotiques savent que ce thème m'est cher. Je vous ai toujours prêché l'union. Ici comme dans la mère-patrie, comme à l'étranger, seule l'union de ses enfants peut permettre à la France de s'affirmer au yeux du monde sous son vrai visage, appuyée sur des alliés puissants et fidèles, confiante dans un appareil militaire de la meilleure trempe matérielle et morale, forte, pacifique et résolue »

Le Ministre Plénipotentiaire a signalé ensuite les progrès de la souscription pour la Caisse Autonome de la Défense Nationale, a remercié toutes les personnes présentes et a porté un toast en l'honneur de S. Exc. le Président de la République, de S.A.S. le Prince de Monaco, de S.A.S. la Princesse Héréditaire et a levé son verre à la France et à la République.

Dans la matinée a eu lieu, à la Maison de France, une manifestation à la mémoire des Français de Monaco tombés au Champ d'Honneur. M. Vingut, Vice-Consul, assistait à cette manifestation à laquelle s'étaient associés les Chefs et les Scouts de la troupe Paul-Doumer, de Beausoleil.

Dans l'après-midi, un beau concert a été donné au Kiosque des Terrasses du Casino. Ce concert, dirigé par M. M.-C. Scotto, comprenait des œuvres des grands compositeurs français. Il a été exécuté par l'Orchestre du Casino avec le concours de Mile Gaby Maurice, soprano. M^{11e} Rachelly, contralto, et M. André Testai, ténor. L'Hymne Monégasque et la Marseillaise, exécutés au début, ont été salués d'applaudissements enthousiastes. A la fin du concert, la Marseillaise, chantée par MIIe Gaby Maurice et M. A. Testaï, a soulevé l'émotion patriotique de l'assistance et a été l'objet d'ovations sans fin.

Le soir, tandis qu'un bal populaire très animé se déroulait sur le boulevard Albert-Ier illuminé et pavoisé aux couleurs monégasques et françaises, un grand banquet réunissait autour du Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, les personnalités monégasques, françaises et étrangères dans le jardin du Café de Paris.

S. Exc. le Baron Pieyre avait à sa droite: Mme Bernard femme du Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics; S. Exc. M. Roblot, Ministre d'État de la Principauté; M. Gabaldoni, régent du Consulat d'Italie; M^{me} Noakes, femme du Vice-Consul britannique ; le Docteur Henry Settimo, Président du Conseil National. A gauche du Ministre Plénipotentiaire avaient pris place: M^{me} Bernis, femme du Colonel Commandant Supérieur; M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; M^{me} Gabaldoni; M. Noakes.

Au champagne, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire chargé du Consulat Général de France prononça un discours d'une grande hauteur de pensée, dont nous retenons les passages suivants:

« C'est par l'esprit qui les anime et par l'exemple de leur union que les Français de Monaco peuvent contri-buer au renforcement moral des forces de la France. Cet esprit est excellent, et je sais que vous tous vous veillez ici à la sauvegarde de l'idée française ainsi qu'à celle des intérêts matériels et moraux qui lui servent celle des intérêts matériels et moraux qui lui servent

de base.

« Cette cohésion, cette vigilance patriotique expliquent l'enthousiasme qui marque notre réunion de ce soir. Et comment pourriez-vous ne pas vous laisser aller à l'enthousiasme! alors que tout, en ce grand jour de Fête Nationale vous y pousse; que dans votre mémoire se pressent les souvenirs, parfois tragiques, mais toujours glorieux, des nombreux événements, pages de l'histoire de notre pays, qui ont aussi marqué l'histoire de toute l'Europe. Le dynamisme de la Révolution, puis de l'Empire, tous deux héritiers de la puissance et des ressources accumulées par nous au cours des deux grands siècles français qui les ont précédés et préparés, a réveillé la vieille Europe, l'a transformée et a créé les temps nouveaux. nouveaux.

« Ces souvenirs ne peuvent pas ne pas nous émouvoir. Ils évoquent, en effet, en même temps, les conquêtes morales nées de 1789, les sacrifices sanglants faits par nos ainés sur chacune de nos frontières, pour aboutir, enfin. à la configuration harmonieuse et commandée par la nature, que représente à l'heure actuelle le territoire de la France.

a Aussi, fiers de notre passé, devons-nous conserver toute notre foi dans l'avenir de la patrie, dans la sauvegarde de la France d'outre-mer fondée sous l'ancien régime, puis agrandie, élevée au rang d'Empire par la République, et aujourd'hui défendue par ses vaillants soldais. Cette foi dans notre futur doit continuer, comme elle l'a été jusqu'ici, à être le fondement de la politique de chacun d'entre nous.

De longs et unanimes applaudissements saluèrent la péroraison de ce beau discours. Puis, S. Exc. M. Émile Roblot, Ministre d'État, salué par les bravos de toute l'assistance, s'est exprimé en ces termes :

Excellences, Mesdames,

Tandis qu'aux Champs-Elysées et dans les villes de France, la foule se pressait, ce matin, pour acclamer l'Armée de l'Empire français, ses drapeaux et leur garde invincible, plus modestement les Français de Monaco se groupaient autour du Ministre de France pour saluer, per silence les trois couleurs de la Pényphilique.

se groupaient autour du Ministre de France pour saluer, en silence, les trois couleurs de la République.
Cette cérémonie, qui ne manquait ni de grandeur ni de solennité, avait une signification profonde : elle prouvait que, sur le sol monégasque comme sur la terre de France, les Français démeurent indéfectiblement attachés à leur Patrie, à ses traditions et aux souvenirs qui composent son histoire.

Qu'il trouve son expression dans la joie qui s'exhale ou dans le recueillement, partout où se trouve le peuple de France le sentiment national se manifeste en ce jour du 14 juillet où les mots inscrits sur ses emblèmes ou du 14 juillet où les mots inscrits sur ses emblèmes ou sur ses monuments prennent toute leur signification. Ce peuple, qui ne veut vivre que dans l'honneur, n'admet d'autres principes de sa politique que ceux qui garantissent la liberté, l'égalité et la fraternité. Tel est son idéal. Il n'interdit à aucune Nation d'en avoir un autre, mais il demande à chacune de respecter le sien. Quand il acclame son Armée, ce n'est pas avec le secret désir de la lancer dans l'aventure, c'est uniquement parce qu'à ses yeux elle assure son indépendance. Tel est le caractère pacifique de la Fête Nationale française.

A Monaco, elle présentait en outre, ce matin, une particularité émouvante.

ticularité émouvante.

ticularité émouvante.

Tandis que, sur tout le territoire, le drapeau de la France flottait, entouré du drapeau de la Principauté et de ceux des Colonies étrangères, aux côtés du Ministre de France étaient réunis les Représentants de la population monégasque et des Colonies. Pourquoi cette démonstration de personnalités étrangères si ce n'était pour affirmer que leur attachement à leur Patrie n'exclut pas leur attachement à la France car, au fond de leur cœur, ils unissent et confondent tout ce qui est beau et tout ce qui est noble.

Par sa présence enfin, le Gouvernement de S. A. S. le Prince offrait le témoignage de l'inaltérable affection que porte à la France le Prince Louis II, Général de Division de l'Armée Française, Combattant volontaire de la Légion Etrangère.

Je dis, Messieurs, que ce concours sans contrainte

Je dis, Messieurs, que ce concours sans contrainte d'emblèmes nationaux et de personnalités de pays si divers avait quelque chose d'émouvant, car il était l'image de l'aspiration des peuples à vivre dans une atmosphère de concorde et de paix. Chacun de ceux qui étaient là pouvait avoir une pensée pour son pays, mais chacun désirait que, par dessus les frontières, s'établisse une volonté commune d'entente qui épargne à tous les sacrifices, les douleurs et, pour tout dire, la misère

misère.

Si les manifestations du 14 juillet à Monaco n'ont eu que la valeur d'un symbole, du moins est-il permis de souhaiter, au soir de cette journée, que nos sentiments d'union trouvént un écho bienfaisant. Quoiqu'il advienne, cette entente entre la population monégasque et les Colonies étrangères ne cessera d'être l'un des principes de ce Pays dont l'hospitalité traditionnelle est un d'amplif de mais de l'entre de l'entr

Je viens ainsi, Monsieur le Ministre de France, de définir l'attitude du Gouvernement Princier dans ses rapports avec les Colonies Etrangères et particulièrement avec la Colonie Française. Une telle déclaration de ma part ne vous surprend pas, vous qui connaissez le désir de collaboration qui anime les membres du Gouvernement.

Cette collaboration Votre Excellence l'a hautement facilitée par sa franchise et par sa loyauté. Nous étions, vous et moi, chargés d'appliquer les Traités librement établis entre le Gouvernement de la République et le Prince Souverain; il nous appartenait d'en dégager la volonté de concorde et d'assistance mutuelles. J'ai l'agréable devoir de souligner les bienfaits de votre action dans cette œuvre commune. Si la Colonie Française vous doit d'avoir pu, sous les garanties des lois de la Principauté, développer librement ses activités, la Principauté vous doit de multiples et précieux avantages, qu'elle retire, pour son indépendance et pour sa liberté, de ses rapports avec la France.

Depuis deux ans que j'ai l'honneur de travailler avec vous, depuis deux ans que nous avons passés ensemble à établir ou à préciser des Conventions dont les deux Cette collaboration Votre Excellence l'a hautement fa-

à établir ou à préciser des Conventions dont les deux Pays apprécieront les résultats, j'ai constaté votre désir de défendre autant les intérêts de la Principauté que ceux de la France. Vous aviez le parfait sentiment de l'équité.

Il faut que chacun le sache et que chacun ait une exacte conscience de la reconnaissance qu'il vous doit. Pour ma part, j'exprime à Vôtre Excellence celle du Gouvernement Princier.

Yous avez consegné plus de 15 apr de votre carrière

Gouvernement Princier.

Vous avez consacré plus de 15 ans de votre carrière au poste de Monaco, donnant ainsi la meilleure preuve d'attachement à ce Pays que vous aimez. La limite d'âge vous oblige à remettre vos fonctions: nous ne pouvons que nous incliner devant la rigueur du règlement qui nous privera de votre activité diplomatique, mais nous ne le faisons qu'en vous assurant du fidèle souvenir que la population de Monaco conservera de votre dévouement à sa cause et de votre haute courtoisie.

Les hommes passent, direz-vous avec cette philosophie qui vous est familière, et les devoirs demeurent à la charge de ceux qui restent.

Nous, Messieurs, qui restons à notre poste, les uns dans la vie privée, les autres dans les affaires de l'Etat, nous avons le devoir de continuer la belle tradition qui veut que la Principauté vive aux côtés de la France, dans une étroite amitié avec elle. Pour affirmer solennellement nos sentiments le jour de la Fête Nationale française, je vous convie. Messieurs, à tourner vos regards affectueux vers le Grand Pays de France qui nous est cher, à former des vœux pour sa prospérité dans l'union de ses enfants, et à lever votre verre en l'honneur des deux hommes qui dirigent ses destinées et incarnent pleinement l'esprit du devoir, M. Albert Lehrun, Président de la République, et M. Edouard Daladier, Président du Conseil.

Fréquemment interrompu par les applaudissements, le Ministre d'État a été l'objet, à la fin de son discours, d'une chaleureuse ovation.

Les artistes qui s'étaient fait applaudir au concert de l'après-midi, ont bien voulu se faire entendre de nouveau dans des airs patriotiques qui leur ont valu les acclamations et les bis de la salle. Ils étaient accompagnés au piano par M. M.-C. Scotto.

La réunion s'est prolongée quelque temps encore, au milieu de la cordialité des conversations.

Les Championnats de France de l'athlétisme féminin, organisés par le Comité du Stade Louis II et la Fédération Française d'Athlétisme féminin, dont M. Van den Berghe est le Président, se sont disputés, samedi et dimanche, sur le terrain du Stade monégasque.

Samedi matin, les dirigeants de la Fédération et les concurrentes ont été reçus au Consulat Général de France. Ils se sont rendus ensuite à la Maison de France où les athlètes ont déposé une gerbe de fleurs.

Dans l'après-midi ont eu lieu les premières épreuves qui ont donné les résultats suivants :

100 m.: Gaëtane Boitel (S.F.A.), 12" 4/10; 800 m.: Hélène Fize (S.M.U.C.), 2'25"; Saut en hauteur: Leclerc (Stade Français); 1 m. 50; Lancer du javelot : Boulingaud (Ind. Paris), 34 m. 16; Relais 4×200 m. 1^{re} Alsacienne-Lorraine de Paris, en 1'51''4/10.

Le dimanche matin, la Municipalité Monégasque a reçu la Mairie, dans la salle des mariages fleurie et pavoisée pour la circonstance, les dirigeants de la Fédération fran-

çaise et les athlètes.

M. Robert Marchisio, Adjoint et Président du Comité Municipal des Fêtes et Sports, remplaçant le Maire absent, faisait les honneurs de la réunion assisté de MM. Bergeaud et Médecin, Adjoints, et entouré de Conseillers ationaux et Communaux

M. Marchisio excusa le Maire, souhaita la bienvenue aux dirigeants de la Fédération française et aux athlètes, les félicita du succès de la première journée, les remercia d'avoir choisi le Stade de Monaco pour y faire disputer leurs épreuves et rappela que Monaco a été une des premières villes à organiser des Olympiades féminines. Après avoir offert à M. Van den Berghe une Coupe destinée à récompenser la championne qui aura accompli la meilleure performance et une bannière-souvenir à déposer au siège de la Fédération, M. R. Marchisio but à la prospérité de l'ahlétisme français et à la gloire de la France.

M. Van den Berghe remercia la Municipalité et le Comité des Fêtes en la personne de son Président, de l'accueil fait à la Fédération française et aux athlètes, ainsi que de la magnifique Coupe qui venait de leur être offerte. Puis il chargea M^{ne} Velu, quarante-neuf fois championne de France, de remettre à M. Marchisio un fanion de la Fédé-

Des rafraîchissements furent ensuite servis, tandis que M. Destienne offrait des fleurs à toutes les jeunes filles et que M. Van den Berghe donnait lecture du palmarès des records égalisés ou battus au cours de la première journée.

L'après-midi a été consacrée à la deuxième série d'épreuves. Après la présentation des athlètes qui s'est faite à 16 heures, le programme, coupé par une démonstration gymnique de Fémina-Sport s'est déroulé devant une foule qu'on peut évaluer à plus de 3.000 personnes. L'arrivée de S. Exc. le Ministre d'État a été saluée par les bravos de l'assistance. L'Hymne Monégasque a été écouté debout et vivement applaudi.

Voici, à la suite de ces épreuves, le nom des champion-

nes de France pour 1939 :

60 m.: Toulouse (Bordeaux E.C.); 100 m.: G. Boitel (S. F. Aubervillers); 200 m.: Gaspard-Perrou (A. L. Paris); 800 m.: Hélène Fize (S. M. U. C.); 80 m. haies: G. Boitel (S. F. Aubervillers); Longueur: G. Boitel (S. F. Aubervillers); Hauteur: Leclerc (Stade Français); Javelot: Bouligoud-Roy (Ind. Paris); Poids: Collin (Linnets Saint-Maur); Disque: Velu (Linnets Saint-Maur); Relais 4×100 m.: Bordeaux E.C.; Relais 4×200 m. : A. L. Paris.

Au cours de ces épreuves, plusieurs records ont été battus, entre autres par M^{lie} Gaëtane Boitel qui, dans la course de 80 mètres, a battu son propre record. Le résultat le plus marquant est celui obtenu dans la course de relais où, grâce en particulier à M^{lie} Hélène Fize, du Stade Marseillais Université-Club, le record du monde détenu par la Venci Unica de Milan, a été battu de 10".

C'est par suite d'une fâcheuse erreur matérielle que M. Vatrican a été indiqué comme ayant prononcé l'allocution de bienvenue aux Membres du Congrès des Médaillés de Verdun, lors de la réception organisée par la Municipalité aux Jardins Exotiques.

C'est M. Robert Marchisio, Adjoint au Maire et Président du Comité Municipal des Fêtes et Sports, spécialement désigné par le Maire, qui a pris la parole au nom du Conseil Communal et dont l'heureuse improvisation a été vivement appréciée et vigoureusement applaudie par les Membres du Congrès.

VARIÉTÉS

Où la volonté fait de l'imaginaire le vrai

L'aventure est incroyable - pourtant vraie dans ses moindres détails. M. J.-P. Zollinger, avec une conscience, une érudition scrupuleuses, qui lui a coûté des années de recherches, l'a retracée de telle sorte qu'il ne reste aucun doute. La traduction de son ouvrage vient de paraître sous ce titre : A la conquête de la Californie. Car un homme, un Suisse comme son biographe, a véritablement créé cette Californie que les Etats-Unis venaient d'annexer, mais continuaient d'ignorer, et qui devrait bien s'appeler, comme son inventeur l'avait baptisée, « la Nouvelle-Helvétie ». Et cet homme ne fut rien de moins qu'un épicier-drapier-quincailler en faillite, qui avait dû fuir son pays sous la menace d'une arreslation pour banqueroute frauduleuse. De surcroît, un mégalomane « fabulateur ». Mais ce qu'il y a de singulier, de magnifique dans son existence héroique, grandiose, infortunée, féconde, c'est que non seulement il persuada ses contemporains qu'il était le personnage qu'il prétendait être, mais sans doute mourut - pauvre après avoir été quasi-roi - convaincu que toujours il l'avait été.

Jean-Auguste Sutter, né en 1803, s'évada, par crainte de ses créanciers et de la justice, en 1834, abandonnant sa femme et un enfant né deux jours après son mariage. Il emporta jusqu'aux Etats-Unis une bibliothèque de livres de voyages et de romans. Une fois dans le nouveau monde, cet ancien épicierdrapier-quincailler-banqueroutier se donna comme « le capitaine Sutter », des gardes suisses de Sa Majesté Charles X... Plus tard, il se vantera même d'avoir été le camarade à l'Académie militaire de Berne (il n'y a jamais eu d'Académie ou d'Ecole militaire à Berne, mais, de l'autre côté de l'eau, à cette époque, qui peut le savoir?) de l'empereur Napoléon III. Et tout le monde le croit! Car c'est un charmeur, d'excellentes manières, hardi, entreprenant; à tel point que, alors que l'on constate, avec quelque étonnement, qu'il n'a jamais su se servir d'une arme à feu, à Honolulu le roi canaque Kaméhaméa lui propose de devenir généralissime de ses armées. Il a la sagesse prudente de refuser. Mais il reste, sans que nul ne le conteste, « le capitaine Sutter », tout bourré, en cette qualité, de lettre d'introduction pour les plus hauts personnages de toute l'Amérique : l'espagnole et l'anglo-saxonne.

Et le voici enfin qui débarque, après d'innombrables péripéties, en Californie, étant l'un des premiers à franchir cette passe de la Corne-d'Or, au fond de laquelle fleuronne aujourd'hui l'opulente et populeuse San-Francisco. Ce faux capitaine des gardes suisses a un navire, du crédit, des canons. Mais ce n'est rien encore : au lieu de tirer sur les indiens comme sur un gibier, il a su s'en faire des amis! Il est parvenu à faire travailler ces cavaliers chasseurs. Du reste, il a séduit également des Maoris, qui lui servent de marins, des émigrés mormons, des protestants moraves; il entraîne avec lui des Suisses, ses compatriotes, des Allemands, des Anglo-Saxons. Il est chef de tout un peuple, et à ce peuple il donne une patrie, qui lui a été concédée, en bonne et due forme, par le gouvernement de Washington: 262 kilomètres carrés, sur lesquels s'élèveront plus tard les villes de Sacramento, de Sutterville, d'autres encore. C'est son empire : la Nouvelle-Helvétie.

Ce pays, jusqu'alors inculte et inconnu, est un des plus féconds de la terre. Il le couvre de moissons; il y fait paître du bétail par centaines de mille têtes! il installe des scieries qui mettent en coupe les sequoias géants, ces patriarches plus vieux encore que les cèdres du Liban et dont certains, dit-on, sont nés avant la date que la Genèse assigne à la création du monde. Il est fabuleusement riche. Ce faux officier des suisses de Charles X reçoit des princés d'Europe à sa table. Il leur donne des fêtes qui coûtent, en une nuit quinze ou vingt mille dollars. On compterait difficilement les femmes de son harem. Cependant, il fait venir sa femme, sa vraie femme légitime, qui arrive à la fois éblouie et revêche, pour tenir la maison, les maisons, quasi-châteaux — pour le pays — les haciendas du roi de Nouvelle-Helvétie, auquel il ne manque que la couronne.

Mais voici qu'un jour, qu'on était en train de creuser un canal pour établir une nouvelle scierie, un de ses ouvriers, Azariah Smith, trouve dans la boue, en quantité, des parcelles de métal jaune. Sutert, avec l'aide d'un manuel, les analyse: pas de doute, c'est de l'or!... Et ce prince, ce roi, au lieu de s'applaudir, s'écrie dans son patois bâlois: « Tout est au diable! Je suis f..tu!»

Il ne se trompait pas. Ses ouvriers l'abandonnent pour chercher de l'or. La nouvelle se répand, gagne l'Amérique entière. Tous les aventuriers du nouveau continent se précipitent. Ils envahissent la Nouvelle-Helvétie, ils s'en emparent, campant sur les terres du maître, du créateur, se les approprient. Ils excipent du droit du squatter, du premier occupant, ce qui est faux, puisque Sutter possède une concession en règle. On plaide. Mais cette tourbe constitue une immense majorité, et il est seul. Il va de juridiction en juridiction; il gagne, il perd. Sa fortune se volatilise en frais d'instances, en honoraires accablants payés à des avocats.

Il tient le coup tant qu'il peut. Il ne peut renoncer à son existence somptueuse, à ses habitudes de générosité... Un médecin, qui l'a soigné, lui et les siens, a toujours refusé de se faire payer, alléguant que Sutter lui a rendu des services qui déjà l'ont amplement remboursé. Sutter l'invite à sa table : et le médecin trouve dans sa serviette des millions de dollar en pépites — car le roi de la Nouvelle-Helvétie, lui aussi, s'est mis à chércher de l'or! — Le médecin empoche les pépites et dit : « S'il en est ainsi, je puis aussi vous présenter ma note!» Et Sutter l'acquitte!

La Nouvelle-Helvétie, maintenant, est peuplée de bandits, de filles de joie, d'ivrognes. Quelle sottise pourtant que cette fièvre de l'or ! Non, l'avenir du pays n'est pas là : dans la culture des légumes et des fruits... Sutter plante alors les premiers vergers d'abricotiers et les vignes qui sont la fortune de la Californie d'aujourd'hui.

Mais cependant, il est ruiné. Exproprié de tout ce qu'il possédait, contre quoi, comme par dérision, le Sénat de Washington lui accorde une modeste pension, qui n'est pas toujours payée, et 50.000 dollars. Vieilli, fatigué, mais toujours fier, il se réfugie, lui l'aventurier, «dont l'œil, dit-on, est resté fripon», dans une communauté d'austères frères moraves, et il fait leur admiration par la dignité de son attitude.

... Car voilà ce qui est admirable, inour, dans cette histoire! L'ancien failli. l'ancien banqueroutier, qui aurait connu la prison s'il n'avait quitté en fraude sa patrie helvétique, était devenu réellement, même à ses propres yeux, même dans le tréfonds de sa conscience, celui qu'il avait prétendu être: l'ancien capitaine des gardes suisses de Charles X, le camarade d'école de Napoléon III.

Longtemps après son effondrément, quand on s'aperçut que c'était lui qui avait découvert et «fait» la Californie, San-Francisco nomma « général » ce faux capitaine qui n'avait jamais su manier un fusil! Il ne s'en étonna surement pas. Il est légitime de penser que ce menteur, ce mythomane, ce fabulateur, est mort convaincu de la vérité de ses mensonges. Et tous avec lui! Il n'est mort qu'en 1880, à 77 ans. Cinq ans auparavant, l'écrivain Hubert H. Bancroft le vint voir, se fit dicter en cinq jours une partié de ses « souvenirs ». Et voici ce qu'il écrit: « Personne ne pouvait être longtemps dans la com-

pagnie du général Sutter sans se persuader

qu'il était... un gentilhomme né! Il avait plutôt les manières d'un courtisan que d'un défricheur de forêts. Avec une différence, toutefois: ses paroles, son comportement, témoignaient d'un cœur bon, naturel, sérieux... Je lui dis: « Vous ètes l'incarnation « de certains événements, l'histoire vivante et tangi« ble d'une certaine époque et d'une certaine con« trée. Souvent, dans mes travaux, j'ai rencontre « votre nom et vos actes. Permettez-moi de le dire: « du premier, je n'ai entendu que du bien, et des se« conds que des éloges. » ... Des larmes montèrent aux yeux du vieillard, et les paroles s'arrêtèrent dans sa gorge. »

Ainsi s'acheva, dans la certitude de sa noble carrière militaire et l'admiration tardive de l'Amérique, cet homme, qui avait commencé par être un quasiescroc; qui eût sans doute été tenu pour tel s'il n'avait fui sa patrie; mais, dans une autre, devenu presque roi; dont la statue s'élèvera peut-être un jour à l'une des Pointes de la Corne-d'Or californienne; animateur, créateur, chef-né — et tout céla reposant sur une fable à laquelle il avait fini par croire... Alors, avant tout, sans doute un grand imaginatif, un grand artiste qui a agi, au lieu d'écrire des poèmes et des romans, parce qu'il se trouvait dans un pays neuf.

Dautre manière, c'est à peu près ce qu'il advint au petit Corse Bonaparte, et à certains dictateurs contemporains.

Pierre Mille, (Correspondance Havas).

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 3 juillet 1939, enregistré, M. Joseph-Paul-Marius BARBIERA mécanicien, et M^{me} Flora-Françoise-Virginie EVRARD son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, rue des Orchidées 21, ont cédé à la Société en nom collectif Evrard & C^{ie}, ayant son siège à Monte-Carlo, boulevard d'Italie n° 2, la moitié indivise leur appartenant conjointement avec la dite Société, propriétaire de l'autre moitié, dans:

Un fonds de commerce de tapissier en meubles exploité à Monte-Carlo, 2, boulevard d'Italie.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds vendu.

Monaco, le 20 juillet 1939.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivante acte s. s. p. en date à Monaco, du 26 avril 1939, enregistré, M^{me} Appolonie ARGANINI, demeurant à Beausoleil, vallon de la Noix, veuve de M. Philippe POMATTO, a cédé à M. Raphaël ERCOLINI, électricien, demeurant à Monaco.

Un fonds de commerce d'électricien, vente d'appareils électriques, réparations, et installations électriques et accessoires, exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 25.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu.

Monaco, le 20 juillet 1939.

Agence Monasterolo 3, Rue Caroline, Monaco - Tél.: 022.46

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco, du 26 juin 1939, enregistré. M. Egisto DEL BRAVO a cédé à M. Lorenzo BARBERO, demeurant à Monaco, son fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vente du lait, situé à Monaco, 29 bis, rue Plati.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la présente insertion.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE LES LABORATOIRES MOGAS

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués, au siège social, 13, rue Florestine à Monaco-Condamine, en Assemblée Générale extraordinaire, pour le mercredi 9 août 1939, à 11 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant :

1° Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement concernant l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 13 juin 1939 :

2° et modifications aux Statuts découlant de la dite augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE DES ÉTABLISSEMENTS G. BARBIER

Au capital de 3.000.000 de francs Siège social : Avenue de Fontvieille, Monaco

AVIS

Messieurs les porteurs d'obligations de la Société Anonyme Monégasque des *Etablissements G. Bar*bier, sont informés:

1° que l'Assemblée Générale du 12 juillet 1939 de la Société Civile des Obligataires a nommé Administrateurs de la Société Civile, MM. Louis MAU-BERT et Louis-Paul COLOZIER;

2° que les obligations 6.% dont les numéros suivent:

21 à 30 51 à 60 141 à 150 301 à 310 351 à 360 431 à 440 451 à 460 541 à 550 601 à 610 661 à 670 751 à 760 821 à 830 831 à 840 971 à 980 861 à 870 881 à 890 1061 à 1070 1091 à 1100 1151 à 1160 - 1181 à 1190 1321 à 1330 1461 à 1470 1491 à 1500 1511 à 1520 1561 à 1570 1611 à 1620 1641 à 1650 1651 à 1660 1701 à 1710 1711 à 1720 1741 à 1750 1761 à 1770 1781 à 1790 1791 à 1800 1801 à 1810 1881 à 1890 1981 à 1990 1911 à 1920 1941 à 1950 1991 à 2000 2021 à 2030 2041 à 2050 2071 à 2080 2211 à 2220 2221 à 2230 2341 à 2350 2351 à 2360 2421 à 2430 2491 à 2500 2521 à 2530 2541 à 2550 2581 à 2590 2711 à 2720 2791 à 2800 2861 à 2870 2871 à 2880 2911 à 2920 2921 à 2930 2961 à 2970 2981 à 2990 sont sorties au tirage du 17 juillet 1939 et seront remboursées le 1er août 1939, au pair, soit 500 frs, coupon 39 attaché.

Pour tenir compte de la portion d'intérêts courus du 1^{er} mai au 31 juillet 1939, les dites obligations seront remboursées à raison de frs 505,45 pour les obligations au porteur et de frs 506,15 pour les obligations nominatives.

 3° Que les obligations $5 \frac{1}{2} \%$ dont les numéros suivent :

71 à 80 141 à 150 151 à 160 231 à 240 291 à 300 341 à 350 471 à 480 561 à 570 641 à 650 1021 à 1030 1121 à 1130 1371 à 1380 1501 à 1510 1551 à 1560 1591 à 1600 1841 à 1850 2121 à 2130 2171 à 2180 2231 à 2240 2301 à 2310 2391 à 2400 2531 à 2540 2721 à 2730 2821 à 2830 sont sorties au même tirage du 17 juillet 1939 et seront remboursées au pair, soit 1.000 frs, le 1er août 1939, coupon nº 15 attaché.

Pour tenir compte de la portion d'intérêts courus du 1^{er} mai au 31 juillet 1939, ces obligations seront remboursées à raison de : frs 1.010,05 pour les obligations au porteur et 1.011,25 pour les obligations nominatives.

Ces paiements seront effectués aux guichets du Crédit Foncier de Monaco, contre remise des obligations au porteur ou présentation des certificats nominatifs.

Le Gérant: Ch. MARTINI. - Imp. de Monaco. - 1939